



Voyage scolaire

Par manulamaline

Bonjour, je suis divorcée avec 2 enfants en garde alternée. Ma fille de 9 ans doit partir en voyage scolaire 1 semaine en mars mais son père s'y oppose (c'est effectivement sur sa semaine), ma fille est très malheureuse de ne pas suivre ses camarades.

Quels recours ai-je pour faire partir ma fille malgré tout ?
merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est trop court pour faire une requête en justice.
Vous devez trouver des arguments pour convaincre le père.
Par exemple : lui proposer d'inverser les semaines pour permettre ce voyage ?
Gardez tous les échanges en copie afin de pouvoir les réutiliser le cas échéant quand lui demandera quelque chose..

Par manulamaline

J'ai pensé faire un référé auprès du JAF pour être dans les temps mais mon entourage me le déconseille : ma requête ne sera pas examinée dans le sens où l'enfant n'est pas en danger immédiat.
Je suis vraiment dégoutée pour ma fille, impossible de discuter avec le père, (j'ai même proposé de prendre tous les frais à ma charge pour ce voyage) il refuse pour des motifs pseudo culturels :-)

Merci en tout cas pour votre réponse

Par yapasdequoi

Avez-vous proposé un échange des semaines de garde ? Qu'elle parte sur votre semaine ?

Par manulamaline

Vous ne comprenez pas, dans la culture du père de mes enfants, les filles ne partent pas de la maison (en tout cas pas avec leurs camarades de classe)... ce n'est pas une question de semaine malheureusement (de plus le voyage aurait lieu 10 jours, du 8 mars au 17 mars donc sur 2 weekends), c'est juste une question de patriarcat hélas ...

Par StephaneB

Bonjour

Bien que le père n'est pas à se justifier, peut-être l'a-t-il fait devant vous ? Si oui, quels arguments avance-t-il ?

Vous dites qu'il refuse le voyage scolaire de votre fille, mais a-t-il fait part de ce refus à l'école ?

Quand vous écrivez des motifs culturels, à quoi faites vous allusion ?

Par manulamaline

Le père prétend que c'est notre fille qui refuse de partir (il a fait la même chose avec notre fille aînée l'année dernière). Il menace les filles si elles partent et leur promet des jouets et des cadeaux si elles restent.

L'année dernière l'aînée de 11 ans a préféré dire à sa maîtresse qu'elle ne voulait pas partir (et l'école n'est pas dupe mais ne peut rien faire).

Cette année, l'école m'a dit que notre fille cadette avait manifesté son désir de partir (elle est très courageuse) donc ils tentent de convaincre le Papa (mais moi je sais que c'est vain ...) c'est pour cela que je voulais me tourner vers la justice mais je reconnais qu'il n'y a pas de danger immédiat pour l'enfant, à part une grande souffrance car l'école étant obligatoire, ma fille devra intégrer une autre classe pendant que la sienne sera en voyage et c'est dur dur ...

Par StephaneB

manulamaline

Nos réponses se sont croisées.

Maintenant, je comprends l'argument culturel du père. Seulement, sait-il qu'il vit en France ?

Outre le fait que son argument culturel n'a aucune place dans l'intérêt de l'enfant, il s'agit aussi d'un point qui le fera se faire rejeter par sa fille.

Pire même, un tel argument s'il a été avancé et écrit dans une réponse à l'école peut très bien amener un JAF à réviser son jugement et à supprimer une résidence alternée, car l'intérêt de l'enfant prime sur la culture de Monsieur.

Et si vous devez faire un référé, c'est cela qu'il faut mettre en avant. De part la culture de Monsieur qui a refusé pour des raisons de culte et de culture que sa fille aille en voyage scolaire, il y a des doutes sur le respect de votre fille en tant que personne au regard des droits et de l'égalité entre les sexes. Son intérêt en tant qu'enfant est donc en danger et de facto, sa construction psychologique.

Par StephaneB

Il faut que le père écrive son refus.

Si pas d'écrit, et comme l'autorité parentale est conjointe, que vous êtes la seule à dire oui, alors votre fille part. Et si le père n'est pas content, qu'il se plaigne au JAF.

Par manulamaline

Le père a bien coché la case "je n'autorise pas mon enfant à partir" sur la demande d'autorisation de l'école donc il y a bien un écrit.

Comme il est intelligent il se garde bien de mettre en avant sa culture et c'est la raison pour laquelle il pousse ses filles à mentir (il est le 1er à dire à l'école qu'il voudrait que ses filles partent mais que ce sont elles qui ne veulent pas).

Je n'ai aucune preuve de ce que j'avance à part les confidences de mes filles qui me supplient de ne rien dire car elles craignent les représailles de leur père, donc je suis coincée :-)

Et quand bien même, c'est ma parole contre la sienne. Seules mes filles et moi savons qu'il est "vraiment".

Je voulais demander un avis juridique sur ce forum mais je réalise que je vais devoir patienter que mes filles grandissent et soient "prêtes" à contredire leur père et à parler au juge le moment venu ...

Par yapasdequoi

S'il y a un litige culturel, le refus de voyage scolaire ne doit pas être la seule occasion de démontrer que le père a une attitude contraire aux intérêts de ses filles.

Constituez un dossier.

Le référé ne sera pas suffisant.

Voyez un avocat.

Par StephaneB

Je rejoins yapasdequoi.

Vous avez aussi l'outil AEMO mais comme tout couteau, c'est à double tranchant. Et il faudra être sûr que les filles déballent tout, sans crainte des représailles, chose non garantie.

Par manulamaline

oui je tiens un journal de bord régulièrement en espérant pouvoir constituer un dossier suffisamment solide ...
Merci pour vos conseils

Par manulamaline

Oui StephaneB je me méfie de l'AEMO. La psy de ma cadette était prête à faire un signalement l'année dernière mais nous nous sommes ravisées pensant que ce serait peut-être contre-productif (dans le sens où le père saura que ça vient de la psy et que donc sa fille a parlé et j'ai eu peur qu'il s'en prenne à elle)
D'autant plus que les filles sont échaudées : elles ont déjà été entendues par la Police il y a 3 ans au moment du divorce quand j'ai porté plainte pour harcèlement : Monsieur, pour se venger, a porté plainte contre moi pour maltraitements sur nos enfants, la police a donc entendu les filles qui ont dit la vérité et lui a été jugé pour harcèlement, manipulation etc (il été relaxé) mais n'a pas manqué de se fâcher sur les filles ...
Donc c'est très compliqué car je n'ai que la parole, fragile, de mes filles ...

Par manulamaline

D'ailleurs, quand le Papa est passé en jugement, j'ai été entendue en tant que victime et j'ai souligné les litiges religieux, la juge a suggéré une médiation familiale et a prononcé la relaxe donc bon, avant de prendre un avocat je préfère d'abord entendre des conseils ...

Par StephaneB

vous l'avez donc compris, les juges font aussi du social.

Je comprends vos réticences. Quand les filles en auront marre, elles débilleront ce qu'elles ont à dire et ne voudront plus aller chez le père.

En attendant, faites faire une interdiction du territoire français si ce n'est déjà fait.

Par manulamaline

Bonjour, encore moi
Pensez-vous que je puisse faire une demande d'autorité partielle auprès du JAF afin que je sois seule décisionnaire concernant les voyages extra-scolaires ?
Ou bien ai-je peu de chance de voir ma requête aboutir ?
Qu'en pensez-vous ?

Par yapasdequoi

C'est un peu trop alambiqué. Vous auriez l'autorité pour les voyages, mais pas pour les menus à la cantine, et lui uniquement pour les activités extra-scolaires, etc... On ne peut pas saucissonner les droits et devoirs des parents.

Par contre vous pouvez demander au juge d'ordonner ce voyage. Mais est-ce bien raisonnable de saisir le juge à chaque difficulté ?

Par manulamaline

En effet mon entourage m'a déconseillé de saisir le juge pour ce voyage dans le sens où ma requête ne serait même pas examinée (car si tous les parents font ça, les juges ne s'en sortent pas et vu qu'ils sont déjà sous l'eau ...) je continue de réfléchir ... merci pour vos avis en tout cas

Par manulamaline

Bonsoir, j'espère que vous allez tous bien.
Je reviens sur ce forum car la psy de ma fille souhaite faire un signalement (CRIP) concernant la "toxicité" du père de mes filles (suite à son refus de laisser nos enfants partir en classe verte, mais aussi par rapport à d'autres choses ...).
Ça me fait peur car il saura que ça fait suite aux confidences de ma fille à sa psy et j'ai peur qu'il s'en prenne à elle.
J'ai peur aussi qu'on me retire mes enfants parce qu'ils sont déchirés entre leur père et moi :-)
Qu'en pensez-vous ?

Par manulamaline

Bonsoir, j'espère que vous allez tous bien.

Je reviens sur ce forum car la psy de ma fille souhaite faire un signalement (CRIP) concernant la "toxicité " du père de mes filles (suite à son refus de laisser nos enfants partir en classe verte, mais aussi par rapport à d autres chose ...).

Ça me fait peur car il saura que ça fait suite aux confidences de ma fille à sa psy et j ai peur qu il s en prenne à elle.

Jai peur aussi qu on me retire mes enfants parce qu ils sont déchirés entre leur père et moi :-)

Qu en pensez vous ?

Par yapasdequoi

Mon avis (qui n'engage que moi) c'est que votre intérêt comme celui de votre fille est de faire ce signalement.

Car ce n'est pas juste le refus d'un voyage. C'est une emprise sur la vie de votre fille selon des règles qui ne sont pas légales en France.

Et d'autant plus s'il y a crainte de représailles...

D'autre par, ne rien faire se retournera de manière bien plus grave contre vous.

En résumé, si l'enquête confirme l'action toxique du père, il peut perdre l'autorité parentale... par contre si vous ne faites rien, c'est vous qui risquez de la perdre.

L'enjeu est suffisamment grave pour bien réfléchir avant de mettre tous ces problèmes sous le tapis.

Par manulamaline

Merci.vous avez raison. C est dur parce que j ai peur et je vois bien qu il va falloir que je n ai plus peur

Par yapasdequoi

En fait il faut aussi faire part aux enquêteurs de vos craintes concernant des représailles.

Et surtout noter toutes les circonstances et les faits qui peuvent prouver l'attitude toxique.

Demander une protection pour vous et vos enfants si vous craignez des violences.

Par Isadore

Bonjour,

Le père ne saura pas forcément d'où vient l'information préoccupante.

Pour dire les choses crûment, la maltraitance parentale va ne va pas en diminuant et votre fille est encore jeune. Vous avez peur des représailles mais que va-t-il se passer quand elle va commencer à chercher son indépendance dans quelques années ? Il y a de bonnes chances qu'un signalement devienne nécessaire un jour où l'autre.

On ne place pas les enfants parce qu'ils sont déchirés entre leurs parents, sinon on devrait placer tous ceux dont les parents se séparent en mauvais termes. Ce serait ingérable...

Par manulamaline

Bonjour à tous, je viens donner des nouvelles. Il n'y a pas eu de CRIP par la psy de ma fille MAIS moi j'ai écrit au Procureur de la République pour exposer mes "soucis" avec mes filles et leur père. Une enquête sociale est en cours, j'ai été convoquée au pôle solidarité de ma ville pour être entendue par 2 intervenantes de la protection de l'enfance (ça s'est bien passé), le papa est convoqué la semaine prochaine et les enfants seront entendus prochainement par un psy (mais je doute qu'elles parlent ...), l'école va être contactée et je vais également recevoir la visite de ces 2 intervenantes chez moi(visite programmée, c'est la procédure visiblement).

Je vous tiendrai au courant. A bientôt

Par Isadore

Bonjour,

Merci de ces nouvelles et bravo pour cette décision difficile. J'espère que cette épreuve sera vite passée et que vos filles auront rapidement une vie plus paisible.

Vos filles seront interrogées par des professionnels, on ne va pas leur demander de but en blanc si Papa est un affreux qui les maltraite ou les menace.

Si vos filles refusent de s'exprimer, ça va alerter. Sinon elles répondront surtout à des questions anodines mais qui mises bout à bout permettent de dresser un tableau. A 11 et 9 ans, les capacités de manipulation d'un enfant sont généralement limitées. Vous l'avez dit vous-même, la maîtresse n'a pas été dupe l'année dernière. Et une psychologue a été sur le point de faire un signalement. Vos filles laissent quand même passer pas mal de signaux.